



# Cédric PUGET

Responsable Arbitrage JURA

2 ème dan de karaté Shotokan

Formation:  
DAF et diplômé départemental d arbitrage



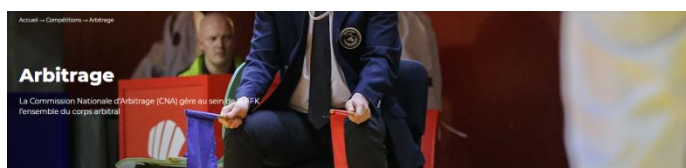
## Cédric présentez nous votre parcours de karatéka

Pratiquant passionné d'Arts Martiaux depuis 2012 .

J'ai toujours été attiré par les art martiaux en général avec ou sans armes .  
J'ai commencé par le karaté shotokan, puis j'ai évolué vers la self défense ou j'ai là trouvé ma voie.

Passionné par le kata et le bunkai, je me suis tout naturellement dirigé vers l'arbitrage notamment grâce à ma fille qui était dans la voie de la compétition.

**L'arbitrage** fait partie intégrante du système de compétition à la Fédération Française de Karaté et Disciplines Associées. Son rôle est de contrôler le bon déroulement des épreuves sportives, via le règlement des compétitions et **d'arbitrage**.



## L'arbitrage une affaire de famille Une passion partagée



### Cédric, quelle vision avez-vous de l'arbitrage.

Je pense qu'il faut voir l'arbitre non pas comme une personne stricte et austère derrière son costume mais comme une personne bien vaillante et qui est à l'écoute du compétiteur.

### Quels sont les bienfaits de cette fonction d'arbitre.

L arbitrage est une grande famille ou on se retrouve pour passer des moments d'échanges.

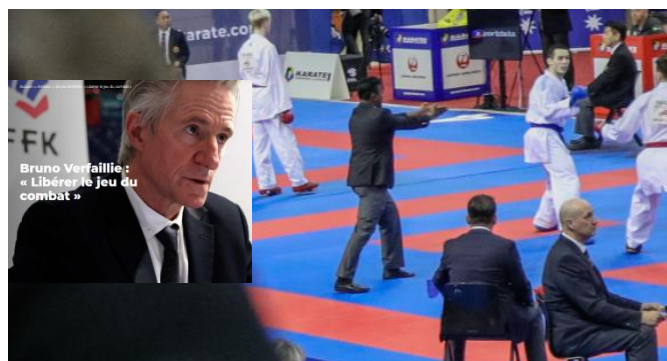
### Quelles sont les actions prioritaires 2021/2022 que vous souhaitez lancer ?

Plusieurs actions sont en cours notamment des formations d arbitrage réalisé en présentiel et en visio pour permettre à ceux qui sont trop loin dans le département de profiter de ces formations.

Une démarche de détection au sein des clubs du Jura qui participent aux compétitions

### Quelle recommandation feriez vous à des futurs arbitres?

**Prendre** le plus de plaisir possible à pratiquer l'arbitrage



### **Dynamisme et unité**

« Afin que tous nos arbitres parlent le même langage, sans divergence d'interprétation, nous avons réuni fin septembre tous nos responsables régionaux au siège de la fédération, afin qu'ils puissent relayer les bonnes informations à leurs responsables départementaux, qui disposeront ainsi de pistes pour travailler avec leurs arbitres. »